



ARGENTEUIL ATHLETISME

Argenteuil, le 26/07/2023

Cher Membre,

Conformément à nos statuts, nous vous invitons à une Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu à au stade du marais le 10 août 2023 à 18h30 h

L'ordre du jour est :

- Mise à jour des statuts de notre Association Argenteuil Athlétisme
- Mise à jour du règlement intérieur
- L'approbation des comptes 2022-2023 sous réserve de réception.
Pour votre information les comptes 2022-2023 ont été demandés par lettre recommandée avec accusé de le 17 juillet 2023 à Monsieur Marchal, ancien Président du club. A ce jour, nous n'avons pas de retour de sa part.
- La présentation et l'approbation du budget prévisionnel 2023-2024 de l'exercice suivant, sous réserve de réception des comptes 2022-2023.

Quelques rappels :

Les votes auront lieu « à main levée », à moins que cinq membres au moins aient demandé un scrutin secret.

Les votants sont : chaque membre à jour de ses cotisations et adhérent de plus de 6 mois a droit à une voix. Il va de soi que pour les mineurs, le représentant légal vote en lieu et place du mineur.

Le vote par procuration est admis au profit d'un autre membre du club. Un même membre ne peut cumuler plus d'une procuration.

Nous vous remercions de votre présence, et restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Le secrétaire
Prezeau olivier

PROCURATION

Je soussigné(e) (Nom Prénom), membre de
L'Association ARGENTEUIL ATHLETISME, donne par la présente procuration à
Mme/M pour me représenter lors de
L'Assemblée générale extraordinaire du 10 août 2023

Elle prendra ainsi part pour moi aux votes des délibérations mises à l'ordre du jour.

Pour valoir ce que de droit.

A.....le.... /08/2023

NOM Prénom et signature du mandant :

NOM Prénom et signature du mandataire :